

Les avancées de notre transformation

État de situation sur le RSTC et le nouveau réseau Avril 2021

À l'occasion de notre séquence de communication mensuelle portant sur les avancées de notre transformation, nous proposons, ce mois-ci, un état de situation sur le Réseau structurant de transport en commun (RSTC) et le nouveau réseau.

Depuis 2019, plusieurs étapes ont été franchies dans le dossier du RSTC et il est maintenant confirmé que cet ambitieux projet verra le jour à Québec. Le gouvernement provincial a également confirmé récemment le tracé retenu. Bien entendu, le RTC est impliqué de très près dans ce projet et plusieurs employés collaborent, à différents niveaux, avec le Bureau de projet du RSTC.

Lancement d'un appel de propositions le 30 avril

À la suite d'un appel de qualification, qui a permis d'identifier quelques soumissionnaires potentiels, le projet a atteint l'étape importante de l'appel de propositions, qui sera lancé le 30 avril. Cet appel de proposition permettra de choisir le consortium à qui sera confié la conception, la construction et l'entretien du tramway pendant une période de 30 ans.

Le RTC, responsable de l'exploitation du tramway

Il est confirmé également que l'exploitation du tramway va revenir au RTC. Ce sont donc des employés du RTC qui opéreront le tramway, dans le respect du nouveau cadre légal qui sera produit par le gouvernement provincial. De nouvelles compétences et de nouveaux métiers verront le jour avec l'arrivée du tramway, ce qui nourrira en enrichira l'expertise du RTC en matière de mobilité.

Les prochaines étapes pour le bureau de projet

Le Bureau de projet du RSTC a maintenant plusieurs priorités :

- > Concevoir la nouvelle branche du tramway qui a été ajoutée, entre le pôle St-Roch et le pôle d'Estimauville (le tracé initialement prévu entre le pôle St-Roch et la 76^e rue a été retiré du projet);
- > Répondre aux demandes de précisions ou aux propositions des soumissionnaires, pendant le processus d'appel de propositions;
- > Fournir l'information demandée dans le cadre de la production des décrets environnementaux

Le Bureau de projet a également comme responsabilité de choisir à l'été 2022 le consortium qui sera retenu pour concevoir, construire et entretenir le tramway.

Les prochaines étapes pour le RTC

Le soutien de plusieurs employés et équipes du RTC au Bureau de projet sera crucial pour assurer le bon déroulement du projet au cours des prochains mois.

Les avancées de notre transformation

Le RTC va notamment :

- > Contribuer à la conception de la nouvelle branche du tracé
- > Soutenir le bureau de projet dans les réponses aux soumissionnaires
- > Préparer le RTC à l'exploitation du tramway

Développement du nouveau réseau et nouveaux services dans Beauport

En parallèle des travaux concernant le RSTC, le RTC continue le déploiement de son nouveau réseau. En août 2021, les nouveaux services prévus dans les secteurs de Beauport et de Maizerets seront mis en place, de façon à améliorer et bonifier la desserte locale. Nous vous invitons à consulter la page rtcquebec.ca/Nouveau-Reseau-2021 afin d'avoir tous les détails.

Questions | Réponses

Question	Réponse
Quand saurons-nous qui fera l'entretien du tramway? Qui conduira le tramway?	L'entretien du tramway sera confié au consortium qui réalisera la construction du tramway. Cette décision est une décision d'affaires prise par les instances publiques, notamment pour des raisons de gestion des risques. La Loi 26 confirme que le RTC sera l'exploitant du tramway. En ce sens, nous avons la certitude que ce sont des employés du RTC qui opéreront le tramway. Toutefois, le métier de conducteur de tramway est un métier différent de celui de chauffeur d'autobus urbain et des discussions doivent encore avoir lieu sur ce volet.
Il a déjà été dit publiquement que le paiement dans le tramway se ferait « sur l'honneur », donc par le contrôle aléatoire des titres par des inspecteurs/contrôleurs. Considérant que les inspecteurs n'ont présentement pas la formation ni le mandat du RTC pour effectuer ce travail, quelles sont les intentions de la direction concernant l'application des règlements 230 et 231 dans le futur RTC?	Le développement du RSTC va entraîner la création de nouvelles compétences de nouveaux métiers. Nous ne savons pas encore précisément comment le contrôle des titres se fera dans le futur tramway, mais il est clair que ce seront des employés du RTC qui accompliront ce genre de tâches, puisque l'exploitation du tramway nous revient. Tout ce qui concerne la création de nouveaux postes sera fait dans le respect du cadre réglementaire applicable.
Le centre Newton fait-il partie du projet RSTC?	Non, le centre Newton ne fait pas partie du RSTC, il s'agit d'un troisième centre d'exploitation du RTC.
Est-ce que le virage vers l'électrification fait partie du projet du RSTC?	Non, l'électrification de notre parc de véhicules ne fait pas partie du projet du RSTC. Par contre, il s'agit d'une transition vers un transport en commun propre et durable, souhaitée et encouragée par le gouvernement provincial, tout comme l'est le projet du tramway.
Est-ce que le fait que ça soit le MTQ qui prend en charge la couronne Nord, signifie que le RTC ne s'occupera pas cette banlieue?	Non. Ce sera toujours le RTC qui exploitera cette nouvelle portion du réseau. Par contre, il faut faire une distinction entre la construction du nouveau réseau et son exploitation. Pour ce qui est de la construction, le RTC collaborera avec le MTQ et la Ville de Québec.